



COMMUNIQUÉ N° 010 DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DES ARMÉES

L'Etat-major Général des Armées (EMGA) a constaté que les nombreux combattants neutralisés lors de l'attaque complexe déjouée contre l'aéroport de Sévaré, le samedi 22 avril 2023, portaient des uniformes militaires. Le plan de l'ennemi reposait sur une capacité d'infiltration dans le dispositif de protection de la ville.

L'Etat-major Général des Armées tire les leçons de cette tentative ainsi que celles d'autres attaques antérieures, au Mali comme ailleurs, au cours desquelles les assaillants utilisent la perfidie pour tromper la vigilance des forces légitimes afin de commettre des actes barbares contre les paisibles populations, sans aucune considération pour les règles les plus élémentaires du Droit International Humanitaire.

L'Etat-major Général des Armées attire l'attention de l'opinion sur le danger que représente, pour la sécurité publique, le port non réglementé des tenues militaires. Il est important que les civils ayant pris l'habitude de porter illégalement les tenues militaires, prennent conscience du danger que représente ce phénomène et dont pourraient profiter des terroristes qui sont soumis à une forte pression. Par ailleurs, toute personne s'habillant en tenue militaire, de quelque nature, motifs ou couleur, sans être un membre régulier des Forces de Défense et de Sécurité, contribue à semer la confusion, à brouiller la distinction entre combattants et civils.

En conséquence, l'Etat-major Général des Armées invite les civils à s'abstenir de porter des tenues militaires sans autorisation, étant entendu que des dispositions seront prises pour rechercher et lutter contre le port irrégulier d'uniformes. Ces dispositions vont

s'intensifier et conduiront au minimum au retrait systématique des tenues, avec la possibilité de poursuite contre les contrevenants pour mise en danger de la vie d'autrui.

Dans la même logique, l'Etat-major Général des Armées invite tous les vendeurs d'uniformes ou d'équipements militaires de tous types à se mettre en règle, en montrant leurs licences et un état de leurs stocks à la Direction du Commissariat des Armées, structure chargée de mettre en œuvre la politique des Armées en la matière. Le point focal pour ce processus d'enregistrement est le Capitaine Kalilou TRAORE, joignable aux numéros **76166480 et 66717484**. La date limite pour cette activité est fixée au 15 Mai 2023 à 15h00.

A l'expiration de ce délai, les mesures de recherche et de retrait systématique des équipements s'appliqueront. Confiant du soutien constant, maintes fois renouvelé des populations maliennes à leurs Forces Armées Maliennes dans la lutte contre le terrorisme, l'Etat-major Général des Armées en appelle au sens citoyen de tous en vue de continuer à conjuguer les efforts sur cette question de sécurité nationale.

Bamako, le 30 Avril 2023

LE DIRECTEUR DE L'INFORMATION ET DES
RELATIONS PUBLIQUES DES ARMEES



COLONEL SOULEYMANE DEMBELE

Chevalier de l'Ordre National